

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2009	PCDR classique	A09/1 : TILLET : aménagement de la maison de village et de ses abords	668.117,42 €	10.09.2020

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ¹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : locations pour fêtes privées	Montant annuel	6.125,00€
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : Chauffage, électricité, eau, Internet, frais divers sur bâtiment	Montant annuel	17287,10 €
	Type : Frais de personnel de nettoyage et gestion salle	Montant annuel	11.138,40 €

Commenté [CL1]: Estimation à 30 euros/heure + 2%

¹ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ² = recettes moins charges	Montant annuel	- 22.300,50 €
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien³	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Fêtes privées, conférence, manifestations communales, scolaires, occupation d'une salle par les personnes âgées, par le club des jeunes du village, maison de jeunes, ...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Gestion de la salle : 2 heures par semaine (personnel communal)
	Nettoyage de la salle : 4 heures par semaine (personnel communal)
	Entretien divers de la salle : 1 heures/semaine (personnel communal)
	Développement d'activités de la Maison des Jeunes (MJ CRAB)

² En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

³ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

?

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2010	PCDR classique	A10/1 : HOUMONT : aménagement du centre du village et des abords de la maison de village	184.938,60 €	09.09.2016

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ⁴ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges SANS OBJET			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ⁵ = recettes moins charges		Montant annuel	

⁴ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

⁵ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁶	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'évènements de plein air à proximité de la maison de village
	Places de parking pour le centre du village
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

⁶ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2013	PCDR classique	A13/1 : Construction d'une maison rurale et aménagement de ses abords à LAVACHERIE	1.615.265,25 €	

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ⁷ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : locations pour fêtes privées	Montant annuel	5.135,00 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : Chauffage, électricité, eau, Internet, frais divers sur bâtiment	Montant annuel	27.903,16 €
	Type : Frais de personnel de nettoyage et gestion salle	Montant annuel	12.729,60 €
Bénéfices ⁸ = recettes moins charges		Montant annuel	-43.559,08 €

⁷ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

⁸ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁹	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Fêtes privées, conférence, manifestations communales, scolaires, occupation d'une salle par les personnes âgées, par le club des jeunes du village, maison de jeunes, ...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Gestion de la salle : 2 heures par semaine (personnel communal)
	Nettoyage de la salle : 4 heures par semaine (personnel communal)
	Entretien divers de la salle : 1 heures/semaine (personnel communal)
	Développement d'activités de la Maison des Jeunes (MJ CRAB)

⁹ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2015	PCDR classique	A15/1 : Aménagement de la place Sainte-Mère-Eglise à AMBERLOUP	900.970,52 €	

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ¹⁰ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges SANS OBJET			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ¹¹ = recettes moins charges		Montant annuel	

¹⁰ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

¹¹ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹²	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'évènements de plein air, marchés du terroirs, ...
	Places de parking pour le centre du village et point BPOST, magasin de seconde main, équipements sportifs
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

¹² A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

			Montant	Date approbation par la RW
2019	PCDR classique	Création d'un local de rencontre à Magerotte	665.927,58 €	

Etat du patrimoine :		Oui	Non
Le bien est-il toujours propriété communale ?			
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			

Le bien est-il loué ? EN COURS DE CONSTRUCTION		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ¹³ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges EN COURS DE CONSTRUCTION			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ¹⁴ = recettes moins charges		Montant annuel	

¹³ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

¹⁴ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹⁵	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Balades
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

¹⁵ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

			Montant	Date approbation par la RW
2024	PCDR classique	A18/1 : Aménagement d'un chemin de liaison entre AMBERLOUP et LAVACHERIE	531.440,01 €	

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ¹⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges SANS OBJET			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ¹⁷ = recettes moins charges		Montant annuel	

¹⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

¹⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Balades
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

¹⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ²
2022	2022 en CLDR – 2023 au CC	13/02/2025	15/12/2022 en CLDR – 25/01/2023 au CC
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ³	27/02/2025	Nombre de présents	19 (4 excusés)
	10/06/2025		18 (5 excusés)
	16/09/2025		12 (11 excusés ou empêchés car impliqués dans un projet rentré dans le cadre du budget participatif)
	15/12/2025		15 (6 excusés)
Réflexion sur l'opération de développement rural			
<i>cfr. ci-dessous</i>			

¹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

² Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

³ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

La mise en œuvre du PCDR se poursuit à un rythme soutenu à Sainte-Ode. En février : réunion d'accueil des nouveaux membres suite aux élections communales d'octobre 2024 avec pour objectif principal de mettre chacun à niveau et de créer une cohésion de groupe. Ainsi, outre les informations habituelles (ODR, ROI, projets en cours...) et le rapport annuel, les participants se sont réunis autour d'un jeu de l'oie permettant de faire connaissance et de s'approprier les différentes facettes d'une ODR. C'est aussi d'entrée de jeu lors de cette rencontre que la CLDR décide de mettre en place un budget participatif pour lequel une réunion d'info publique se tiendra le 13 mai.

La seconde réunion de CLDR se passe en juin avec à la clé une opportunité à ne pas laisser passer au vu des enjeux du PCDR : la commune a été contactée par le propriétaire de l'ancienne gendarmerie d'Amberloup, idéalement située au cœur de la localité, qui souhaite vendre son bien. La CLDR saisit sa chance et rentre une demande de convention DR pour l'acquisition et l'aménagement de logements tremplins dans ce bâtiment. Dans la foulée, la CLDR s'implique dans la préparation d'un événement de communication sur le PCDR qui prend place lors du marché du terroir du 17 juillet 2025.

En septembre, la CLDR se réunit spécifiquement comme comité de sélection pour analyser la recevabilité des 8 projets rentrés dans le cadre du budget participatif. 5 d'entre eux sont recevables et sont directement lauréats sans passer par l'étape du vote citoyen étant donné que la somme totale demandée n'excède pas l'enveloppe globale de 20 000€ disponible.

Enfin, une dernière réunion en décembre permet d'annoncer aux membres que la convention pour le projet de logements a été retenue par le Gouvernement wallon mais aussi de préparer activement l'événement d'accueil des nouveaux arrivants de l'été 2026.

2025 marque aussi la concrétisation d'un beau projet commun entre BiodiverCité (GT Nature) et le GAL Nov'Ardenne : la plantation d'une oseraie à Lavacherie. Plantée début avril, l'inauguration a lieu en novembre avec, à la clé, une première récolte d'osier et des ateliers vannerie intergénérationnels.

Proposition de projet à entreprendre	
Numéro fiche-projet	M-P3
Intitulé du projet	Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	2026





CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du jeudi 27 février 2025
Administration communale

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Annick Burette, Arnaud Coenen, Michèle Delsemme, Pierre-Yves Fays, Stéphanie Gillard, Luc Hérin, Mylène Hut, Nathalie Jaumain, Sylvie Laurant, Elisabeth Lebailly, Jean-François Lecocq, Ivan Mormont, Brigitte Mottet, Marc Nevrumont, Bernard Pinson, Pierre Pirard, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux ;
- Fondation rurale de Wallonie : Catherine Servotte et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

Bruno Denis, Laura Denis, Joackim Legrand, Virginie Pinson.

ACCUEIL : Pierre Pirard, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue tout particulièrement aux nouveaux membres. Il remercie chaleureusement les participants pour leur investissement et insiste sur l'importance de leur présence à chaque réunion afin de pouvoir faire avancer de manière optimale les projets du nouveau Programme communal de Développement rural (PCDR).

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la réunion du 25 avril 2024 est approuvé, sans remarque.

2) FAISONS CONNAISSANCE

Les agents de la Fondation rurale de Wallonie, Catherine Servotte et Séverine Schonne, commencent par se présenter. La Fondation rurale de Wallonie (FRW) est un organisme indépendant en charge de missions de service public confiées par la Wallonie. Sa mission principale est l'accompagnement des communes qui, tout comme Sainte-Ode, mènent une Opération de Développement rural (ODR). Les agents de développement sont répartis en 10 équipes de terrain ; Catherine et Séverine travaillent dans l'équipe Ardenne-Famenne basée à Marloie.

➔ **C'est ensuite aux membres de la CLDR de se présenter à tour de rôle à l'aide d'un petit objet choisi personnellement et qui les représente.**

3) CONTEXTE DE TRAVAIL

La CLDR visionne une vidéo explicative d'une Opération de Développement rural (ODR). Une Opération de Développement rural (ODR) vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un Programme communal de Développement rural (PCDR). Elle permet de dynamiser la commune dans tous les secteurs : la vie associative, la culture, l'économie, l'agriculture, la mobilité, la santé, l'environnement...

L'ODR est un processus participatif mené au niveau communal qui propose d'informer, de consulter, de faire participer les habitants et de co-construire avec eux l'avenir de leur commune. Tout au long de cette Opération, la commune s'engage à mener avec ses citoyens une réflexion globale et cohérente sur le développement à long terme de la commune, c'est-à-dire sur les objectifs clairs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre pour les 10 années à venir.

➔ **Concrètement, à Sainte-Ode, la phase d'élaboration du PCDR (Programme communal de Développement rural) est clôturée. Il s'agit à présent de mettre en œuvre les projets repris dans ce Programme afin d'atteindre les objectifs de développement identifiés.**

Toute l'information relative à l'Opération de Développement rural et au PCDR de Sainte-Ode est reprise sur le site www.sainte-ode-odr.info.

ENJEU 1 : La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode		ENJEU 2 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles		ENJEU 3 : Le développement de services et de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population	
Objectif 1.1 : Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local	Objectif 1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels	Objectif 2.1 : Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement et d'énergie	Objectif 2.2 : Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré	Objectif 3.1 : Favoriser l'accès au logement intégré	Objectif 3.2 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs

OU EN EST-ON DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PCDR ?

PROJETS MATERIELS :

- La Ministre a octroyé début 2025 la convention-faisabilité pour le projet de « **Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages** ». Concrètement, ce projet vise à aménager des espaces de détente et de jeux dans les villages de Tonny (près de l'accueil extrascolaire), Rechrival (près de l'école), Magerotte (près de la salle) et Gérumont (près de l'ancien lavoir).
➔ **La prochaine étape est de désigner un auteur de projet pour travailler sur la fiche et soumettre à la population (CLDR, riverains, personnes concernées...) un avant-projet.**
- Une réunion de coordination a été organisée fin février 2025 pour demander une nouvelle convention-faisabilité pour le projet de « **Création d'un parcours ludique et convivial valorisant le cadre naturel du territoire** ». L'objectif de ce projet est de mettre en évidence les richesses naturelles, patrimoniales, architecturales et paysagères de la commune au travers d'un parcours ludique et convivial, doté d'un fil rouge, reliant différents points d'intérêts majeurs du territoire. Ces points d'intérêts ont été identifiés directement par la CLDR et par des personnes ressources en matière de tourisme et d'environnement notamment. Les aménagements seront diversifiés (par exemple : aire d'écoute, panneau ludique, parcours sensoriel, module de jeu... ou simplement, un endroit où se poser, banc, aire de repos,...). Ils seront aussi intégrés au cadre naturel et adaptés au thème fil rouge. Les aménagements auront une cohérence graphique entre eux et ce afin de répondre à l'un des défis du PCDR étant de renforcer l'identité communale et le sentiment d'appartenance. Les aménagements plairont tant aux touristes qu'aux locaux en permettant de se reposer, de se détendre ou de se divertir dans un cadre naturel et patrimonial de qualité. Afin que ces deux publics cibles s'y retrouvent, le circuit sera conçu en une seule grande boucle (environ 80 km) mais également en promenades plus courtes (ou mini-boucles) pour permettre de n'emprunter que certains tronçons.

→ En attente de l'approbation par la Ministre (session d'avril 2025 ?)

PROJETS IMMATERIELS :

- Un événement de communication autour du PCDR et de ses projets n'a pas pu se dérouler en 2024 en raison de l'année électorale. → **La proposition de profiter de l'inauguration de la maison de village de Magerotte (projet de l'ancien PCDR) pour communiquer sur le nouveau PCDR est accueillie favorablement, tant par les représentants du comité de village que par la CLDR.**
- L'ancienne CLDR était motivée de travailler à la mise en place de l'action d'accueil des nouveaux arrivants. Il semblerait que l'ADL (agence de développement local) souhaite également proposer un pack de bienvenue aux nouveaux venus. Enfin, le Collège précise que de son côté, il organise un accueil institutionnel des habitants le 29/03/2025. → **Il est décidé d'inviter la CLDR lors de l'accueil du 29 mars afin qu'elle puisse déjà rencontrer les nouveaux arrivants et les informer qu'un événement plus festif leur sera proposé dans l'année. Il s'agira de se coordonner avec l'ADL également. La FRW présentera lors de la prochaine réunion des exemples d'actions d'accueil réalisées dans d'autres communes afin de pouvoir amorcer la réflexion.**

NB : les nouveaux venus concernés sont les personnes installées en 2024 sur la commune. Leur nombre n'est pas connu actuellement.

- Le groupe Nature, mis en place à l'initiative du PCDR pour proposer des projets qui favorisent la biodiversité sur la commune, a prévu la plantation d'une oseraie à Lavacherie (terrain communal près de la Corteille). Pour assurer la bonne prise des plants, ils doivent être en terre avant fin mars. → **Les membres de la CLDR qui souhaitent donner un coup de main sont les bienvenus ! Plus d'infos : Laurent Raskin (laurent.raskin@sainte-ode.be ou 061/210 451), employé communal en charge du projet.**

Concernant le groupe Nature et le projet d'oseraie en particulier, certains membres de la CLDR et du groupe Nature souhaiteraient avoir une vision à long terme de la gestion de ces plantations, en lien avec le GAL Nov'Ardenne. L'Echevin de l'Environnement, Pierre-Yves Fays, se charge de relayer la demande.

→ **Les projets en cours et perspectives sont en nombre ! La CLDR va avoir du pain sur la planche 😊**

4) LE ROLE DE LA CLDR

Présidée par le Bourgmestre ou son représentant, la CLDR, Commission locale de Développement rural, est constituée d'un échantillon représentatif d'habitants de la commune (différents villages, tranches d'âges, catégories socio-professionnelles, ...). En période de mise en œuvre du PCDR (volet plus concret avec les projets), la CLDR a pour mission de piloter l'ODR, donner son avis sur les projets (esquisse, avant-projet...), représenter et informer la population, proposer aux mandataires les projets du PCDR à activer, s'impliquer concrètement dans les projets immatériels, ... ; elle se réunira au minimum 4 fois par an.

→ **Les agents de développement de la FRW présentent le règlement d'ordre intérieur de la CLDR, envoyé au préalable à l'ensemble des membres. Aucune remarque particulière.**

PAUSE DETENTE ☺

Fidèle à son habitude d'amener de la convivialité et du ludique dans les réunions, la FRW propose aux membres de participer à un jeu de l'oie. L'objectif étant de faire connaissance et de s'approprier les différentes facettes d'une Opération de développement rural. Les participants sont répartis en petits groupes, chaque groupe rassemblant des anciens et des nouveaux membres de la CLDR. Chacun utilise comme pion l'objet grâce auquel il s'est présenté en début de réunion.

5) PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DR

Après présentation du rapport annuel par la FRW, la CLDR n'émet pas de remarque particulière.

→ **Le rapport annuel est approuvé sans modification.** Une fois approuvé par le Conseil communal, le rapport sera disponible sur le site internet de l'ODR (sainte-ode-odr.info).

6) DIVERS

a. Budget participatif :

Un budget participatif est un dispositif qui inclut **les citoyens et les associations** dans l'allocation d'une partie du budget communal. Pourquoi ? Réaliser, via appel, des projets qui vont améliorer le cadre de vie. La commune de Sainte-Ode souhaite affecter 20.000 € pour l'organisation de ce budget participatif.

- Pour et par qui ? Des citoyens et associations.
- Où ? Sur terrain communal.

Sainte-Ode souhaite également solliciter la Ministre Anne-Catherine Dalcq qui met une enveloppe 'budget participatif' à disposition des communes (tous les 2 ans), sous certaines conditions :

- avoir un PCDR en cours de validité – ce qui est le cas pour Ste-Ode –
- pour chaque euro consenti par la Ministre (avec un maximum de 10.000 euros), la commune doit également mettre 1 euro
- utiliser ses 3 documents-types (règlement, formulaire et grille d'analyse).

La FRW présente le calendrier pressenti :

- Février : présentation et validation CLDR
- Mars : validation en Conseil communal
- Avril : publicité du budget participatif
- 15/4 > 15/7 : collecte des projets + réunion d'info
- 1 > 16/9 : analyse de la recevabilité des projets par le comité qui est en fait la CLDR le 16/9
- Fin septembre : encodage (FRW) des projets sur la plateforme
- 29/9 > 19/10 : vote en ligne + papier des citoyens
- 21/10 : CLDR - réunion du comité de sélection
- 23/10 : validation par le Collège et annonce des résultats.

Réactions :

- Le budget participatif est-il ouvert aux personnes ou groupements hors commune ? *Non*
- Si on est membre de la CLDR et qu'on dépose un projet, pourra-t-on participer au vote quant au choix des projets sélectionnés ? *Non*
- Y a-t-il un montant maximal par projet, sur l'enveloppe des 20 000€ ? *Oui, maximum 25% de l'enveloppe, soit 5000€.*

➔ **La CLDR approuve le lancement du budget participatif.**

b. « Groupe Aînés » :

La commune de Ste-Ode a reçu un courrier de la Province de Luxembourg : un courrier général adressé à toutes les communes pour créer ou renouveler un CCCA, Conseil Consultatif Communal des Aînés. L'idée sous-jacente est aussi de mettre les CCCA de la Province en réseau, avec un relais/coordonateur provincial qui peut aider, conseiller, etc.

Sur Ste-Ode, les premiers jalons ont été posés avec quelques réunions organisées mais la dynamique n'a pas réellement pris. Ce courrier est l'occasion de relancer la machine : pourquoi ne pas le relancer ? Un peu à l'instar du GT nature ?

Réactions :

- A partir de quel âge peut-on rejoindre le CCA (Conseil communal des Aînés) ? *55 ans selon le courrier de la Province de Luxembourg.*
- L'idée est bonne mais, pour éviter de tomber dans les travers de l'expérience passée, il faut avoir un cadre bien défini (ordre du jour aux réunions, compte-rendu, etc.) et des objectifs clairs. Il faut également s'assurer qu'il n'y a pas de redondance avec les associations 3x20 ou autres groupements (culture, etc.)
- La maison de repos est demandeuse de créer un groupe de réflexion « aînés » et dispose de locaux pour se réunir (en journée serait plus jouable pour les résidents).
- Le Conseil des aînés de Nassogne mais aussi celui de Tenneville ont organisé un salon du bien vieillir qui a remporté un franc succès. Ça pourrait être une chouette initiative aussi à Sainte-Ode.

➔ **La CLDR préfère réfléchir avant de se positionner. Sophie Raskin, Présidente du CPAS, sondera les besoins réels et objectifs souhaités par la maison de repos et fera un retour à la CLDR.**

c. Appel à projets « Vis mon village » :

La Fondation Roi Baudouin relance son appel à projets "Vis mon village !" au travers duquel elle souhaite soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village (5000€ maximum). Cet appel vise à améliorer la qualité de vie dans le village et à renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés. Les projets sont à soumettre jusqu'au 15/04/2025. ➔ **Les agents de développement de la FRW sont disponibles au besoin pour relire vos projets et vous conseiller.** Plus d'infos : <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village>.

Le Président de la CLDR et Bourgmestre invite les participants à partager un verre de l'amitié pour célébrer le début de cette belle aventure.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Catherine SERVOTTE et Séverine SCHONNE



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du mardi 10 juin 2025
Administration communale

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Pierre-Yves Fays, Mylène Hut, Nathalie Jaumain, Sylvie Laurant, Jean-François Lecocq, Ivan Mormont, Brigitte Mottet, Bernard Pinson, Pierre Pirard, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux, Bruno Denis, Laura Denis, Joackim Legrand, Virginie Pinson ;
- Fondation rurale de Wallonie : Catherine Servotte et Séverine Schonne.

EXCUSÉS : Annick Burette, Stéphanie Gillard, Luc Hérin, Elisabeth Lebailly, Marc Nevrumont.

ACCUEIL : Pierre Pirard, Bourgmestre et Président de la CLDR, introduit la séance en annonçant l'ordre du jour et en souhaitant une réunion productive et conviviale à chacun et chacune.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la réunion du 27 février 2025 est approuvé, sans remarque.

2) ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS MATERIELS

- **ESPACES DE CONVIVIALITÉ DANS 4 VILLAGES** (Gérimont, Hubermont, Tonny et Magerotte)

La Commune a rédigé le Cahier de charges fin avril et lancé le marché d'auteur dans la foulée. L'auteur aura à la fois la mission de conception et de réalisation. Le marché se clôture le 24/6/25.

- **PARCOURS LUDIQUE**

Le dossier complet est rentré à l'Administration du Développement rural qui doit le faire parvenir à la Ministre. La commune attend et espère la signature de la convention-faisabilité prochainement. Entretemps, la commune a convoqué une réunion le 2/6 avec le PNDO, le GAL Nov'Ardenne et la FRW, l'objectif étant de faire des liens entre les projets de circuits des deux premières structures et le parcours ludique du PCDR.

En bref, le PNDO va développer d'ici fin 2027 un circuit de 8 km dans la Vallée de Ste-Ode, en réalité virtuelle (infos téléchargeables avec smartphone donc pas de balisage). Le circuit sera ponctué de 14 points d'arrêt mettant en valeur l'ancien château de Ste-Ode et ses jardins, le passé industriel (forges, sidérurgie, ...) avec ici et là, des bornes et/ou aménagements légers et intégrés (exemple : gradins avec quelques blocs de pierre au rocher au-dessus de la Bonne-Dame pour admirer le point de vue).

Pour le GAL, il s'agit d'une boucle entre 7 et 14 km créée à partir de la Via Arduinna, chemin de pèlerinage transfrontalier. Logiquement, le thème tourne autour de la méditation et déconnexion. Cette boucle repose aussi sur de la réalité virtuelle avec téléchargement audio qui permettra par exemple, des méditations guidées, des expériences sensorielles (découvrir un paysage, réaliser une posture de yoga...). La réalisation doit se faire d'ici fin 2027.

→ **Commentaires :**

- Pierre-Yves Fays ajoute que le GAL va même développer 2 boucles sur le territoire de Ste-Ode.
- Ni le GAL ni le PNDO ne vont ajouter pléthore de panneaux sur les circuits.
- Les aménagements seront intégrés au paysage.

- **Proposition d'une nouvelle demande de convention**

L'un des enjeux importants du PCDR est de proposer des logements locatifs et de qualité sur le territoire. Au moment de la rédaction du PCDR, la commune a entamé des négociations avec BPOST pour acheter le bâtiment situé Place Sainte-Mère Eglise au cœur d'Amberloup et y créer du logement tremplin ; malheureusement, au terme des discussions et au moment de la finalisation du dossier PCDR, BPOST n'a plus souhaité vendre le bâtiment. La fiche-projet « logements tremplins » est donc redescendue en lot 2 (projet à réaliser dans les 4 à 6 ans, faute de localisation).

→ Or, il se fait que la commune a désormais l'opportunité d'acquérir un bâtiment idéalement situé afin d'y faire plusieurs logements tremplins (= *logement locatif à durée limitée mis à la disposition de jeunes ménages par la commune moyennant un loyer modéré. Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la commune*).

Au vu de l'aubaine qui se présente, la CLDR approuve l'idée de faire remonter la fiche « M.P10 Création de logements tremplins » en lot 1 et d'activer le processus pour une demande de convention-acquisition, suivie d'une demande de convention-faisabilité auprès du Développement rural.

Questions/réactions de la CLDR :

- Au niveau du logement tremplin, y a-t-il des délais fixés pour y rester et pour s'installer sur la commune ? *Oui afin que le système puisse bénéficier à un maximum de jeunes ménages. Il y a une convention conclue entre la commune et les locataires qui fixent les conditions.*
- La commune sera-t-elle capable d'assumer le coût de financement de ces logements ? *Cette réflexion a été menée par le Collège communal et les finances de la commune le permettront.*
- Comment sont fixés les loyers demandés ? *En fonction du prix du marché.*
- Y a-t-il de la demande pour des logements à Sainte-Ode ? *Assurément, oui. La commune reçoit de nombreuses demandes.*
- Pourra-t-on donner priorité aux jeunes Saint-Odois pour la location de ces logements ? *Oui, on pourrait faire figurer cette condition dans la convention ; de même qu'un critère lié à l'âge. Les natifs auront alors priorité par rapport aux extérieurs.*
- Qu'en est-il des réflexions relatives à un projet logement via partenariat public-privé ? *Les promoteurs immobiliers sont plutôt réticents à conclure un partenariat avec le public pour un projet qui sera rentable s'ils le mettent seuls en oeuvre 😊 En ce qui concerne la mise à disposition d'un bien privé à louer, le propriétaire peut se tourner vers l'AIS : <https://www.ais-nordlux.be/>.*

3) PROJETS IMMATERIELS

- Accueil des nouveaux arrivants :

La FRW présente des exemples d'actions d'accueil réalisées dans d'autres communes afin de donner des idées à la CLDR. Au terme de cette présentation, voici les ingrédients qui font le succès de l'action ailleurs :



INGREDIENTS

- **Profiter d'un événement** (distri des arbres, fête de village, fête des voisins, marché du terroir, inauguration...)
- **Lieu clé** (maison rurale, parc communal...)
- **S'entourer de partenaires** (tourisme, ADL, associations-clubs sportifs, CLDR...) = comité d'accueil + les faire connaître
- **Donner de l'info** (kit, discours, stands...)
- **Offrir un kdo ou une expérience** (tour en bus, spectacle, visite guidée, jeux enfants, poule, parapluie, bons d'achat, arbres, nichoirs...)
- **A boire et à manger** (food truck, produits locaux, apéro, petit dej...)



NB : à Sainte-Ode, il existe actuellement l'accueil des nouveaux nés qui remporte un franc succès ; par contre, l'événement d'accueil institutionnel des nouveaux venus initialement prévu le 29 mars a été annulé faute de participants.

- ➔ **Après discussions, la CLDR propose de postposer l'organisation de cet événement à l'été 2026 et ce afin de se donner l'occasion de bien le préparer. Premières pistes évoquées : accueil des nouveaux arrivants à la réserve d'Orti et moment convivial sur le marché du terroir (le 1^{er} ?).**
- Événement de communication / inauguration de la maison de village de Magerotte :
La CLDR propose au final de ne pas coupler l'événement de communication sur le PCDR avec l'inauguration de la salle de Magerotte afin de laisser la liberté au comité du village qui aura la gestion de la salle d'organiser cet événement comme bon lui semble. Par contre, si le comité de Magerotte a besoin d'un coup de main pour l'inauguration, la CLDR se montre disponible.
- ➔ **Néanmoins, en ce qui concerne l'action de communication sur le PCDR, il est convenu de tenir un stand sur le marché du terroir, le jeudi 17 juillet, de 17h à 20h. L'objectif étant de parler du PCDR et des futurs projets, sans « prise de tête » vu l'esprit festif du marché. Pour attirer les visiteurs et les informer, un concours sera organisé (feuillelet avec au recto, une info sur le PCDR et au verso, les questions du concours). La CLDR demande au Collège un budget pour l'achat d'un panier garni pour ce concours ainsi que la mise à disposition d'une tonnelle, banc et table.
Pourront être présents sur le stand : Virginie, Sébastien, Zohra, Laura, Bernard. Merci à eux !
La FRW reprendra contact avec ces personnes pour préparer l'activité.**

4) DIVERS

a. « Groupe Aînés – CCCA : Conseil consultatif communal des Aînés » :

Sophie Raskin, Présidente du CPAS, a sondé les besoins et objectifs souhaités par la maison de repos. Il s'avère que les résidents ont envie d'assister, avec les aînés de la commune, à des conférences sur

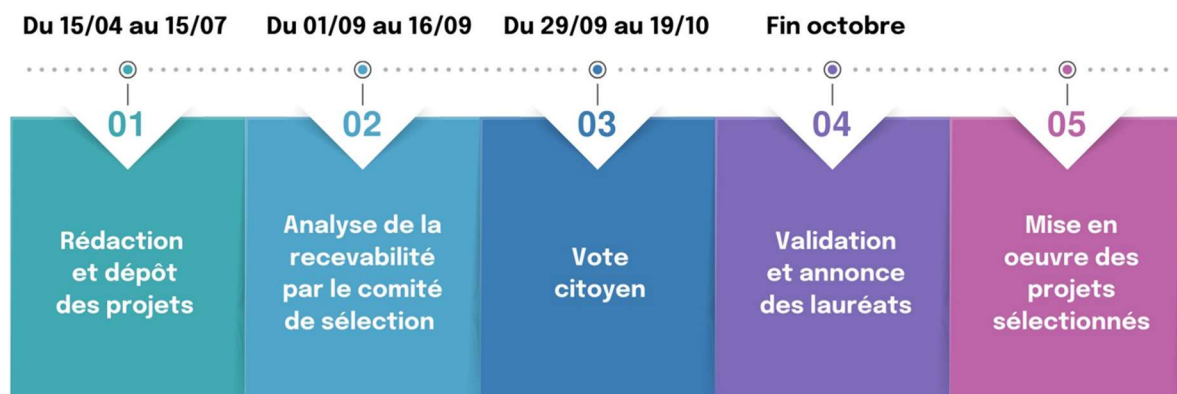
des thèmes variés. Encore faut-il trouver des intervenants qui viennent gracieusement. Pistes à investiguer : l'université des aînés, les personnes ressources locales (historiens, notaires...).

➔ **L'objectif est donc différent de celui d'un CCCA qui vise à permettre aux aînés de débattre des enjeux communaux et de faire des recommandations aux mandataires pour développer des politiques qui tiennent compte de leurs besoins. Tant qu'il n'y a pas une demande du terrain, la création d'un nouveau CCCA reste donc en suspens.**

b. Budget participatif :

Le budget participatif est bien en route. La commune attend toujours un retour de la Ministre sur la subsidiation de la moitié du budget par la Région wallonne, soit 10 000€. La FRW a organisé une réunion d'information publique le 13 mai à Tonny à laquelle une douzaine de citoyens/structures ont participé. Il n'y a actuellement aucun projet déposé officiellement mais plusieurs sont en bonne voie. L'échéance du 15/07 pour le dépôt va être rappelée via les canaux de communication communaux.

Voici un rappel des étapes :



Question :

- Faut-il faire un appel d'offre pour l'appel à projet ? *Un estimatif du coût du projet est demandé dans le dossier de candidature ; au plus c'est précis, au mieux c'est 😊 Mais l'appel d'offre n'est pas obligatoire à ce stade, il le sera au moment de la réalisation du projets (comparaison de 3 offres).*

PROCHAINES REUNIONS :

Mardi 16/09 – 19h30 à l'Administration communale

Mardi 21/10 – 19h30 à l'Administration communale

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Catherine SERVOTTE et Séverine SCHONNE



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du mardi 16 septembre 2025
Comité de sélection – recevabilité des projets du budget participatif
Administration communale

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Arnaud Coenen, Pierre-Yves Fays, Stéphanie Gillard, Mylène Hut, Nathalie Jaumain, Ivan Mormont, Brigitte Mottet, Bernard Pinson, Pierre Pirard, Bruno Denis, Laura Denis, Virginie Pinson ;
- Fondation rurale de Wallonie : Séverine Schonne.

EXCUSÉS (ou « empêchés » car impliqués dans les projets analysés) : Annick Burette, Luc Hérin, Elisabeth Lebailly, Marc Nevraumont, Joackim Legrand, Zohra Barkat, Sylvie Laurant, Jean-François Lecocq, Fourneau Sébastien, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux, Catherine Servotte

1) ACCUEIL ET SUIVI DES PROJETS PCDR :

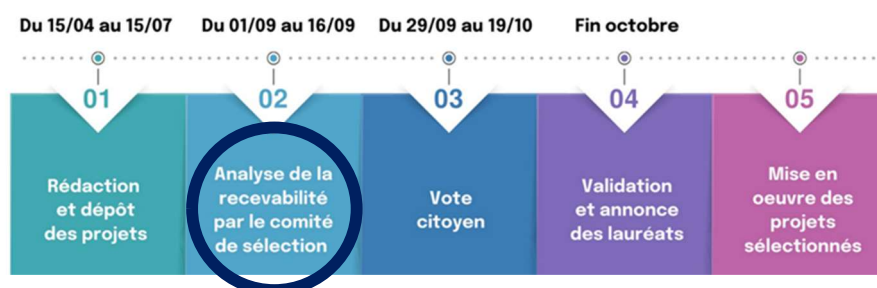
Pierre Pirard, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants et introduit la séance en s'excusant d'avoir débuté avec une dizaine de minutes de retard dû à l'ouverture de l'offre reçue pour le marché public relatif aux « Aménagements de convivialité dans les villages ». L'offre reçue de TVB propose différents modules de détente et de jeux pour tous les âges. Il s'agira de voir avec l'entreprise comment accentuer l'intégration des agrès dans le paysage et renforcer les aspects identitaires. Le projet sera présenté en temps utile à la CLDR.

Le Bourgmestre informe également la CLDR que la troisième demande de convention est bel et bien sur les rails : elle concerne l'acquisition et l'aménagement de logements tremplins dans l'ancienne gendarmerie d'Amberloup. A présent, il faut attendre que le Ministre se prononce.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

NDLR : vu l'ordre du jour de la réunion, plusieurs membres de la CLDR ne pouvaient pas y participer à cause de leur implication directe dans certains projets du budget participatif ; le compte-rendu de la dernière réunion sera donc approuvé plus tard.

3) BUDGET PARTICIPATIF : ANALYSE DE LA RECEVABILITE DES PROJETS



La FRW présente chacun des 8 dossiers rentrés dans le cadre du budget participatif. Ensuite, la CLDR (= comité de sélection) analyse la recevabilité des projets en lice grâce à la grille d'analyse annexée au règlement. Pour passer à l'étape suivante du processus, chaque projet doit obtenir 100% de « oui » aux questions suivantes ci-dessous. **Attention, on ne juge pas la qualité des dossiers rendus mais bien uniquement leur conformité.**



GRILLE D'ANALYSE : 100% DE "OUI" A OBTENIR

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais (max 15/07) ?	OUI	NON
2. Le porteur de projet est-il valable (personne morale ou comité de citoyens) ? case cochée ?	OUI	NON
3. Le porteur de projet est une personne morale (PV actant la candidature) OU une association de fait / comité de citoyen (signé par au moins 5 citoyens) ?	OUI	NON
4. Le projet respecte-t-il la localisation = domaine public communal - droit réel ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	OUI	NON
7. Le projet précise-t-il le choix du type de projet = réalisé par la commune OU par porteur projet	OUI	NON
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 25% du budget total ? (soit max 5000 €)	OUI	NON
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ou des dépenses matérielles ?	OUI	NON
10. Dépenses éligibles d'investissement uniquement (= pas de frais de personnel, charges, achat timbres,...) ?	OUI	NON
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ?		
o Objectif 1.1 : Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local		
o Objectif 1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels		
o Objectif 2.1 : Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'aménagement et d'énergie		
o Objectif 2.2 : Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré		
o Objectif 3.1 : Favoriser l'accès au logement intégré		
o Objectif 3.2 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs	OUI	NON

Les projets suivants sont déclarés recevables :

- **125^{ème} anniversaire de la Royale Emulation Ardennaise de Lavacherie** : ce projet consiste à apposer une plaque en acier Corten découpée au laser et représentant une portée musicale ou clé de sol, l'inscription REA 1901 (= année de naissance de l'harmonie) ainsi que quelques instruments de musique. Cette plaque sera apposée à côté de la plaque existante de l'Ancienne Ecole de Lavacherie. **Budget demandé : 3859,90€**
- **Matériel de son et lumière au service d'événements culturels** : le projet consiste en l'achat de matériel son et lumière qui serait mis à disposition de la troupe de théâtre de Sainte-Ode "Les Allumés du Grenier". Celui-ci serait utilisé, par un régisseur, lors des dernières répétitions et des représentations théâtrales annuelles, soit 2 à 3 mois par an. En dehors de cette période, le matériel serait mis à disposition par la commune lors de différents événements culturels. **Budget demandé : 2469,13€**
- **N'oublions jamais** : le projet consiste à entretenir et mettre en valeur la Croix en béton érigée en 1945 en mémoire de l'Offensive Von Rundstedt, sur les hauteurs d'Amberloup. L'objectif étant de faire de cet endroit un lieu de mémoire, de visite, de passage... --> passeur de mémoire. **Budget demandé : 2100€**
- **Sécurité et convivialité pour tous à la salle de Houmont** : ce projet vise à sécuriser l'accès à la salle du village et à la plaine de jeux attenante en installant des barrières et portails adaptés. Située au cœur du village, cette salle est un lieu de rassemblement pour les habitants et accueille régulièrement des événements communautaires. Le terrain adjacent comprend une plaine de jeux publique très fréquentée par les enfants du village. **Budget demandé : 4925,55€**
- **Embellissement par une enseigne et verdurisation de la façade de la salle de Magerotte** : le projet consiste à poser une enseigne sur la façade de la nouvelle salle de village pour l'identifier : "Salle de village - nom à définir". Il s'agira aussi d'embellir la façade par la pose de bacs à fleurs et plantations. La salle se trouve à l'entrée du village et l'objectif est que ce soit visuellement beau et accueillant. **Budget demandé : 3400€**

➔ **LE MONTANT GLOBAL ETANT INFÉRIEUR A L'ENVELOPPE DE 20 000€ DISPONIBLE, IL N'Y A PAS BESOIN DE RECOURIR AU VOTE CITOYEN POUR PARTAGER LES PROJETS.**

Justification de la non-recevabilité des 3 projets restants :

- **Un café au coin du feu** : le projet consiste à équiper la salle "La Corteille" à Lavacherie avec un poêle à bois performant, pour réduire la dépendance au gaz, valoriser le bois local (éventuellement issu de l'entretien communal) et créer un lieu chaleureux pour des moments conviviaux. L'objectif est d'offrir aux Saint-Odois et aux visiteurs un espace de rencontre agréable, où partager cafés, thés ou événements autour d'un feu, notamment en lien avec l'activité de café citoyen (Odokafé). Ce chauffage plus local complète la mission de l'ASBL en favorisant la transition écologique et la cohésion sociale. **Budget demandé : 5000€**
- ➔ *Le comité de sélection estime que l'intérêt général n'est pas totalement rencontré dans la mesure où l'espace va être occupé, en partie, par un gestionnaire privé pour une activité lucrative (Odokafé). Le budget n'est pas suffisamment détaillé non plus, notamment en ce qui concerne le point « entretien (ramonage non éligible = frais récurrents), équipement complémentaire et éléments de sécurité », estimé à la grosse louche. De plus, le mail faisant office de PV laisse planer un doute quant au fait que les membres de l'ASBL ont bien été consultés et associés par rapport au projet rentré.*
- **Sonorisation de la salle Saint-Ouen à Tillet** : le projet consiste en la sonorisation de la salle Saint-Ouen à l'aide de matériel de qualité. Il comportera 6 enceintes (50w) installées sur les poutres en bois, une table de mixage dans un boîtier avec diverses entrées, un micro sans fil avec une antenne pour usage intérieur et extérieur. Le projet propose aussi l'installation d'un vidéoprojecteur et d'un écran rétractable avec télécommande. **Budget demandé : 5000€**
NB : le coût total de l'installation se chiffre à 16 860€.
- ➔ *Le comité de sélection remarque un souci dans le tableau financier où le budget dépasse le montant alloué de maximum 5000€/projet. Il aurait fallu détailler les achats, faire un choix dans ce qui était demandé au budget participatif et ce, en restant dans l'enveloppe des 5000€ maximum. Il est vrai que le tableau budgétaire annexé précise que 5000€ seront demandés dans le cadre du budget participatif mais prévoit de demander encore 4382,94€ à la commune (en plus de l'intervention de l'ASBL Saint-Ouen et du CDJ Les Gayets). Or, sans ce subside communal qui n'est pas assuré à l'heure actuelle, le projet ne pourra pas se concrétiser et donc, n'est pas réaliste.*
- **Sainte-Ode fait son cinéma** : le projet consiste à acquérir un vidéoprojecteur 4K de bonne qualité et/ou écran de cinéma gonflable pour organiser des projections de films et documentaires en plein air sur les places des villages de la commune, entre 4 et 8 séances envisagées durant les vacances d'été (juillet-août). Ces soirées cinéma gratuites, ouvertes à tous, créeront un espace de rencontre convivial et intergénérationnel. L'objectif est de renforcer le lien social entre les habitants, d'animer les villages en période estivale et de rendre la culture accessible au plus grand nombre. Des partenariats avec des bars locaux/food-trucks peuvent être envisagés pour enrichir l'expérience, avec par exemple une vente de boissons, de street-food et bien entendu du pop-corn ! Ce projet vise aussi à valoriser l'espace public, encourager les échanges citoyens et soutenir les dynamiques locales. **Budget demandé : 5000€ (achat de l'écran gonflable et contribution à l'achat du vidéo-projecteur).**
- ➔ *Le comité de sélection remarque un souci dans le tableau financier où le budget dépasse le montant alloué de maximum 5000€/projet. Il aurait fallu faire un choix. Il n'y a aucune garantie de pouvoir financer le reste du matériel (une partie du vidéoprojecteur notamment) et donc le projet n'est pas suffisamment réaliste. Attention que le comité de sélection se pose aussi la question quant à l'éligibilité des frais liés aux droits d'auteur. Le caractère pérenne a aussi été*

relevé en point d'attention : qui va assurer le suivi de l'organisation des séances sur le long terme ?

→ LE COMITE DE SELECTION INVITE LES PORTEURS DE PROJETS NON RETENUS A TENTER LEUR CHANCE DANS DEUX ANS LORS DE LA RELANCE DU PROCHAIN BUDGET PARTICIPATIF.

Les suites :

Conformément au règlement, l'analyse du comité de sélection va être transmise au Collège. Ce dernier informera les différents candidats du résultat, qu'ils soient retenus ou pas, et communiquera sur les projets retenus sur le site internet communal, sur le site de l'ODR (sainte-ode-odr.info) et dans le bulletin communal.

Merci à toutes et tous pour votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Séverine SCHONNE



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du lundi 15 décembre 2025
Administration communale

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Bruno Denis, Laura Denis, Pierre-Yves Fays, Stéphanie Gillard, Mylène Hut, Nathalie Jaumain, Sylvie Laurant, Elisabeth Lebailly, Jean-François Lecocq, Joackim Legrand, Ivan Mormont, Marc Nevraumont, Bernard Pinson, Pierre-Christophe Stavaux ;
- Invité : René Grandjean ;
- Fondation rurale de Wallonie : Catherine Servotte et Séverine Schonne.

EXCUSÉS : Pierre Pirard, Sophie Raskin, Annick Burette, Luc Hérin, Brigitte Mottet et Arnaud Coenen.

ACCUEIL : En l'absence de Pierre Pirard, Président de la CLDR, c'est Pierre-Yves Fays, Echevin du Développement rural, qui accueille l'assemblée en annonçant une très bonne nouvelle : la demande de convention relative à l'acquisition et à l'aménagement de logements dans l'ancienne gendarmerie d'Amberloup a été acceptée par le Gouvernement wallon en date du 11 décembre 2025 pour un montant de 320.000 euros. L'emplacement est judicieux pour du logement, au cœur de différents services privés et publics d'Amberloup, et offre un potentiel de développement très intéressant avec les terrains à l'arrière de l'ancienne gendarmerie. Le vendeur va être rapidement contacté pour la suite de la procédure.

→ Les membres de la CLDR réagissent et expriment leur satisfaction :

- Quel beau projet et bel emplacement !
- Comment va se passer la gestion des logements ? Comment va-t-on attribuer les logements ?
→ Ce sera la commune qui va gérer les locations et il y aura un comité d'attribution qui va analyser les demandes avec un règlement sur lequel la CLDR pourrait se pencher.
- Combien y aura-t-il de logements ?
→ Le bâtiment actuel comprend 6 logements parmi lesquels on trouve un studio qui, vu sa petite surface, ne peut pas constituer un logement. Il faudra réfléchir à combien de logements tremplins et combien de « classiques » pour que financièrement, cela tienne la route.
- La FRW insiste sur le fait que ce projet permettra d'avancer grandement sur l'un des enjeux majeurs du PCDR que constitue le logement.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

La réunion du 16 septembre 2025 était consacrée au budget participatif, pour lequel la CLDR se constituait en comité de sélection pour analyser les projets déposés. Pour rappel, 5 dossiers sur 8 ont été jugés recevables selon la grille d'évaluation et le règlement adoptés par le Conseil communal et communiqués simultanément à l'appel à projets.

Pierre-Christophe Stavaux, membre de l'ASBL « Sainte-Ode Demain » pour laquelle le projet de poêle à bois n'a pas été retenu, a contacté la FRW à ce sujet et souhaite apporter des précisions en séance :

- Odokafé est bien une initiative de l'ASBL et pas une activité privée (qui était une option initialement). Les gestionnaires du projet sont bien membres de l'ASBL.

- Les membres de l'ASBL ont bien été consultés. Le dossier déposé a été validé par Éric Gérard, Jean-François Lecocq et Pierre-Christophe Stavaux, en tant qu'organe d'administration de l'ASBL, qui représente légalement et officiellement l'association.

La FRW précise que pour être retenu, le projet devait récolter 100% de « oui » aux différents items de la grille d'évaluation. Or, au niveau financier, le budget présentait des dépenses de fonctionnement non admises comme l'entretien du poêle. Il n'était donc pas recevable. Une piste pour l'ASBL peut être de se tourner vers la Fondation Roi Baudouin qui, chaque début d'année, lance son appel « Vis mon village » destiné à soutenir les dynamiques rurales citoyennes avec une enveloppe de 5000 euros.

➔ **Moyennant l'ajout de ces remarques, le compte-rendu de la réunion du 16/9/25 est approuvé à l'unanimité.**

2) SUIVI DU PCDR

a) Etat d'avancement des projets :

- **ESPACES DE CONVIVIALITÉ DANS 4 VILLAGES** (Gérimont, Hubermont, Tonny et Magerotte)

Pour rappel, après un premier marché auquel un seul auteur avait répondu (avec des frais d'honoraires trop élevés de 19%), la commune a relancé un second marché couplant la conception et la réalisation : elle a reçu une réponse de la part de l'entreprise TVB pour réaliser ces espaces de convivialité. L'offre a été analysée à plusieurs reprises (avec notamment un membre de la CLDR) pour qu'elle soit la plus adaptée possible aux besoins du terrain repris dans la fiche-projet du PCDR. Les propositions actuelles prévoient des éléments pour tous les âges avec des éléments spécifiques aux différentes localisations et surfaces disponibles, tout en restant dans l'enveloppe définie de 415.756,85 euros.

➔ Remarques :

- Les plantations seront payées grâce au droit de tirage "plantations" accordé par la Région aux communes (Ste-Ode a reçu environ 31.000 euros dans ce cadre). Cela permettra de dégager la partie "plantations" du budget et de la consacrer à d'autres postes.
- Les espaces seront clôturés, en tous cas sécurisés ➔ **Il serait intéressant d'envisager des plantations intégrées, ajourées pour laisser passer la faune et la lumière.**

➔ **Les suites ? A présent, la commune va pouvoir notifier le marché à l'entreprise. La prochaine étape sera la présentation d'un avant-projet à la CLDR.**

- **PARCOURS LUDIQUE**

L'Administration du Développement rural a transmis le dossier complet au Cabinet du Développement rural. Mais dans le lot des conventions signées le 11/12 par le Gouvernement wallon, ne figurait pas celle du parcours ludique... c'est plutôt l'achat de l'ancienne gendarmerie qui a été privilégié vu l'urgence de rendre réponse au propriétaire-vendeur. La commune devra attendre la prochaine session d'analyse de la Ministre (1er avril) pour que le projet de circuit ludique soit à nouveau examiné. Entretemps, pour rappel, la commune s'est réunie le 2/6 avec le PNDO, le GAL Nov'Ardenne et la FRW, l'objectif étant de faire des liens entre les projets de circuits des deux premières structures et le parcours ludique du PCDR. Les circuits du Parc et du GAL ont bien avancé, à savoir:

- Pour le circuit du PNDO

Une visite de terrain s'est tenue le 31/10 dernier avec notamment Alain Defêche, un historien amateur, qui a retracé l'histoire sidérurgique de la vallée de Ste-Ode (www.valleedesainteode.com). D'ici fin 2027 (peut-être 2026), un circuit de 8 km, en réalité virtuelle (infos téléchargeables avec smartphone donc pas de balisage), sera créé avec 14 points d'arrêt mettant en valeur l'ancien château de Ste-Ode et ses jardins, le passé industriel (forges, sidérurgie, ...) avec ici et là, des bornes et/ou aménagements légers et intégrés.

Le point n°1 de la carte ci-dessous est le point de départ/arrivée sur le parking existant de la rue de Sainte-Ode, le long de la N829, à mi-chemin entre Lavacherie et Ortheuville.



➔ **Remarques :**

- Pour l'arrêt n°8 qui est un point de vue sur la vallée, au-delà de la Bonne-Dame, le PNDO avait initialement prévu des gradins avec quelques blocs de pierre pour admirer le point de vue, mais les propriétaires privés se sont finalement rétractés → Idée : utiliser le poste "gradins" qui tombe à l'eau pour restaurer les écluses et canaux en fonds de vallée (la FRW prend contact avec le PNDO).
- Les élus précisent que les piliers du pont Orban vont être rapatriés du Fourneau Saint-Michel et replacés à leur endroit d'origine.

- Pour le projet du GAL Nov'Ardenne

Le projet du GAL qui prévoit 7 boucles de promenade à partir de la Via Arduinna, chemin de pèlerinage transfrontalier, avance bien également. Les boucles sont définies : pour Sainte-Ode, ce sera un circuit de 7,3 km (possibilité d'une boucle enfant de 3,8km) à la réserve d'Orti et un circuit de 10,1km à Lavacherie (Bonne-Dame). Les audios de méditation sont en cours d'enregistrement. Plus tard, des œuvres d'art viendront agrémenter les circuits. Les thèmes des boucles seront en lien avec l'un des 7 piliers de la pleine conscience, avec des thèmes comme « l'esprit du débutant » pour Orti et « l'effort juste » pour Lavacherie.

Remarque : qu'en est-il de la mise à blanc effectuée Orti ? Que peut-on faire ? C'est sur une propriété privée ... A savoir : la commune a prévu 20 000€ pour restaurer la promenade d'Orti abîmée lors des inondations (partie publique – œuvres d'art, sentiers...) ainsi que pour équiper la place en tables de pique-nique.

b) Organisation de l'action d'accueil des nouveaux arrivants :

La FRW rappelle l'objectif global de l'action qui est d'accueillir les nouveaux venus et de les intégrer à la vie locale. Lors de la réunion de CLDR de juin, les agents de développement ont présenté des exemples d'actions d'accueil réalisées dans d'autres communes afin de donner des idées à la CLDR. Ils rappellent les ingrédients qui font le succès de l'action ailleurs et les premières pistes évoquées pour Sainte-Ode : organiser l'accueil des nouveaux à la réserve d'Orti, simultanément au 1^{er} marché du terroir (lieu central de convivialité). Pour aller plus loin, la FRW propose un exercice créatif sur le thème de Noël 😊 Mais avant de se lancer dans le concours de la déco de Noël la plus chargée, les agents de développement invitent chacun à se mettre dans la peau d'un nouveau venu : *« je viens d'emménager à Burdinne, je ne connais personne, je découvre la région... De quoi ai-je besoin ? Quelles sont mes attentes ? Qu'est-ce qui pourrait m'aider à m'intégrer ? »*

Méthode :

Après cette réflexion individuelle, par équipe de 4 personnes, les membres de la CLDR sont invités à produire la plus longue chaîne d'idées (ou à charger le plus possible leur sapin de Noël de boules et accessoires !). Le but étant de récolter le plus d'idées possible, pas forcément les meilleures pour répondre à la question : **comment concrètement organiser au mieux l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune**. Après 10 minutes de récolte d'idées en sous-groupe, la FRW compare le nombre d'idées recueillies. Pour essayer d'obtenir encore des propositions plus innovantes, la FRW propose une revanche ! L'exercice reprend pour chaque équipe durant 5 minutes supplémentaires. A l'issue de la revanche, chaque équipe est alors conviée à sélectionner ses meilleures idées des 2 rounds (maximum 3), à les affiner afin de les présenter à l'ensemble des membres de la CLDR. Les meilleures propositions des sous-groupes sont exprimées oralement en plénière et notées par la FRW sur une affiche.

➔ Voici la liste des meilleures idées retenues par les sous-groupes (liste complète des propositions ne vrac en annexe) :

- Editer un dépliant bilingue (NL) reprenant la liste de tous les services et structures/institutions qui œuvrent sur la commune (services communaux, culte, culture, enseignement, mobilité, PNDO, GAL, Maison du tourisme, CLDR, crèches, maison de jeunes...) ainsi qu'un répertoire des acteurs économiques, commerces, commodités et un agenda des événements et manifestations
- Distribuer aux nouveaux venus les exemplaires en trop des bulletins communaux de l'année (pour avoir une rétrospective de la commune sur 1 an et utiliser le surplus)
- Avoir une personne de contact/ un référent/ un druide par village (proposition citée par plusieurs sous-groupes) – sur base volontaire
- Distribuer un Welcome Pack : informations sur la commune (services, commerces, associations...) en utilisant un QR code pour avoir des infos à jour et des vidéos de présentation), bulbe de jonquille, produits locaux...
- Accueil par les voisins et/ou les comités villageois en amenant en guise de bienvenue un gâteau ou autre douceur aux nouveaux arrivants
- Distribuer un mémo (court, simple, à afficher sur le frigo...) – en fonction des spécificités de chaque nouvel arrivant (aîné, parent avec enfants...) :
 - avec les numéros utiles (pharmacie, docteur, hôpital...)
 - avec les acteurs économiques de la commune
 - avec les services pour les enfants

- etc.
- Inviter spécialement les nouveaux arrivants à un marché du terroir
- Parrainage
- Proposer à ceux qui sont intéressés par l'histoire de la commune (ex : centre hospitalier), une visite de terrain et des informations sur le sujet.

➔ **Les propositions seront transmises au Collège afin d'être analysées, notamment au niveau du budget. La CLDR se mobilisera ensuite pour mettre en place cet accueil.**

c) Événement de communication sur le PCDR : retour en images

Il a eu lieu le 17 juillet lors d'un marché du terroir sur la Place Sainte-Mère-Eglise. A la clé pour celles et ceux qui visitent le stand (*idéalement situé à côté du stand de vente de tickets et pas loin du bar !*) : un concours pour gagner un magnifique panier garni de produits locaux. Les questions du concours portent sur le nouveau PCDR et ses projets. En cas de difficulté pour répondre, les visiteurs ont l'occasion d'échanger avec des membres de la CLDR et de la FRW qui se relayent sur le stand ou de consulter le site internet du PCDR. Il y a eu 24 formulaires de participation au concours.

➔ **La FRW remercie chaleureusement les membres de la CLDR qui se sont investis dans cette organisation, ainsi que la commune et l'ADL.**

3) DIVERS

a. Comité de suivi de la [charte paysagère du PNDO](#) :

Adoptée fin 2023, la charte paysagère du PNDO (= *parc naturel qui travaille sur des projets principalement liés à l'environnement sur les communes de Sainte-Ode, Bertogne, Tenneville, La Roche-en-Ardenne, Houffalize et Gouvy*) est un document qui vise à caractériser les paysages actuels, leurs évolutions et les tendances dont ils font ou ont fait l'objet mais aussi à mettre en avant leurs atouts et leurs faiblesses. Sur base de cette caractérisation/évaluation s'est dégagé un **programme d'actions** (à mettre en œuvre sur 10 ans) en vue de préserver, gérer, valoriser et, le cas échéant, revaloriser les paysages. Un comité de pilotage a été constitué et a suivi les grandes phases d'élaboration de l'outil. Il est composé de représentants de la Région wallonne, des communes... mais aussi de tout citoyen souhaitant l'intégrer. Le comité se réunit une fois par an, en journée, pour évaluer l'état d'avancement des actions prévues et de les adapter le cas échéant. Initialement, Dany Chisogne et Jean-François Lecocq faisaient partie du comité comme représentants de la CLDR. Dany n'étant plus membre de la CLDR et Jean-François ne souhaitant plus poursuivre l'aventure, **y a-t-il un candidat pour les remplacer ?** NB : la commune de Sainte-Ode y est déjà représentée par Audrey Carpentier et par Elisabeth Lebailly (CCATM).

!!! La charte paysagère n'a pas de valeur réglementaire et n'est donc pas contraignante. En effet, celle-ci détermine les grands enjeux spécifiques du territoire concerné et donne des recommandations visant à protéger, gérer et aménager les paysages afin d'améliorer votre cadre de vie. Il s'agit d'un document indicatif et d'aide à la décision pour les communes !!!

➔ **A ce stade, aucun membre ne se porte volontaire, non par manque d'intérêt mais parce que les réunions se déroulent en journée. Mais Elisabeth Lebailly et Catherine Servotte peuvent être le relais en CLDR et à l'occasion, les actions de la Charte concernant la commune pourraient figurer à un prochain ordre du jour.**

b. Inauguration de l'oseraie de Lavacherie – retour en images :

Début novembre 2025 a eu lieu l'inauguration du projet d'oseraie soutenu par le GAL Nov'Ardenne et l'appel à projet régional « BiodiverCité ». C'était une belle réussite, tant au niveau des personnes présentes que des activités proposées (visite de l'oseraie, récolte et tressage). Les photos présentées par les agents de développement montrent l'évolution du projet depuis sa plantation jusqu'à la première récolte.

En guise de remerciement pour le temps investis dans la CLDR et pour célébrer cette période de fin d'année, Pierre-Yves Fays propose à la CLDR de prendre le verre de l'amitié, avec des en-cas sucré et salé.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Passez de belles fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2026

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Catherine SERVOTTE et Séverine SCHONNE

Annexe au compte-rendu du 15/12/25

Liste des idées récoltées dans les sous-groupes pour l'accueil des nouveaux habitants

- Balade gourmande pour découvrir la commune
- Invitation au tour des crèches de Lavacherie
- Foire des associations pour se présenter
- Concours de glaces ou gâteaux
- Capsules vidéos pour présenter les différentes associations de la commune
- Apéro d'accueil
- Tricots actuels
- Organiser des rencontres style : offrir une jonquille aux villageois et en retour l'apporter à un endroit de fête pour recevoir un apéro
- Jeu de société : qui est qui ? qui fait quoi ?
- Présentation des différentes écoles avec spécificités
- Faire des visites typiques à la commune
- Liste avec noms, âge et sexe des habitants célibataires
- Petit déjeuner dans un lieu accueillant
- Balade nature sur le territoire avec un nichoir offert à la fin
- Visite de lieux stratégiques pour présenter la commune
- Fête des voisins
- Participation à des moments papotes pour faire connaissance
- Danser
- Concours de carte
- Pétanque
- Jeu extérieur
- Offrir un panier garni sponsorisé par...
- Chanter
- Goûter des rois
- Chorale
- Concours de dessin pour enfants
- Dégustation de différentes bières de la commune
- Concours photo ouvert à tous
- Télécrochet
- RDV avec les chiens pour balades
- Miss t-shirt mouillé
- Agenda des activités de l'année (chronologique et par thème) + présentation des associations + manifestations/événements
- Offrir la carte des promenades + supports touristiques locaux (+ communes limitrophes)
- Accueil lors d'un moment festif comme le marché du terroir mais avec un moment à part entière indispensable (ex : Orti)
- Offre d'un chèque commerce → kdo de la commune
- Organisation de visites de lieux emblématiques (églises, petit patrimoine...)
- Une anecdote sur chaque élu !
- Proposer des coupons de réduction chez les commerçants locaux (bien-être, HORECA...) = incitants pour les commerces spécifiques aux nouveaux arrivants
- Top 12 balades (pédestres, VTT...)
- Listing des infos à communiquer sur des mémos : crèches, gardiennes, écoles, plaines, les élus, commerces, producteurs locaux, services, restaurants, bar, bibliobus, règlement

communal, police, pompiers, boulangerie, boucherie, horaires de la commune, événements, aides/accompagnements (repas, taxi...), entreprises, indépendants, bien-être, esthéticienne, pédicure, sport, club (lecture, 3x20...), médecins, dentiste, kinés, aide à domicile, hôpitaux, transports en commun

- Tournée des artisans
- Rencontre à la séniorie de Sainte-Ode
- Co-voiturage
- Faire un potager (partagé ?)
- Info sur le jumelage
- Atelier floral à Fosset
- Ecouter le brâme du cerf
- Invitation au festival d'automne
- Zones de pêche du Laval
- Offrir un café/tisane
- Rencontrer des célibataires
- Tournée des points d'attention touristiques
- Revue/doc avec info sur les commerces/associations
- Connaitre l'histoire de ma commune
- Découvrir les clubs de sport
- Visite de l'administration communale
- Proposer une activité sportive
- Militantisme d' « écolo » - protéger patrimoine naturel
- Avoir un guide « social » qui présente les personnes
- Evoquer l'histoire du centre hospitalier
- Offrir un verre
- Randonnée au bord de l'Ourthe
- Offrir transports en commun
- Visite crèche et écoles
- Rencontrer les responsables d'associations locales
- Visite du Bois des Valets (champs de bataille)
- Partager une activité intellectuelle
- Partager une activité ludique
- Soirée cuisine
- Mot du Bourgmestre
- Rencontrer de futurs amis
- Tour en vélo dans la commune



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mars 2026

Présents :

M. Thierry LEFEVRE, Conseiller - Président;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Pierre-Yves FAYS, M. René GRANDJEAN, Mme Alexandra MEUNIER, Échevins;
Mme Sophie RASKIN, Présidente du CPAS;
M. Christophe THIRY, M. Léon LIEGEOIS, ~~Mme Julie DIELS~~, M. Joackim LEGRAND, ~~M. Hervé TUAUX~~,
Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : Programme Communal de Développement Rural - Rapport annuel 2025

Réf. Directrice générale - CLe

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l' article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêt du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2021 relatif à l'octroi de subvention par voie de convention pour la réalisation des projets inscrits dans les programmes de développement rural (PCDR) ;

Considérant que les Communes bénéficiant de conventions de développement rural ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural ;

Considérant que ce rapport doit être approuvé par le conseil communal et transmis pour le 31 mars de chaque année ;

Vu l'approbation par la Commission locale de développement rural du rapport 2025 le 10 février 2026;

DÉCIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le rapport annuel 2025 relatif au développement rural reprenant les annexes 1 à 5;

Article 2 : Le rapport et les annexes seront transmis pour 31 mars 2026 à la Direction du Développement rural et au Cabinet du Ministre ayant la Ruralité dans ses attributions.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC

Le Conseiller - Président,
(s) Thierry LEFEVRE

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,

Charlotte LEDUC


Le Bourgmestre,
Pierre PIRARD



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 février 2025

Présents :

M. Thierry LEFEVRE, Conseiller - Président;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Pierre-Yves FAYS, M. René GRANDJEAN, Mme Alexandra MEUNIER, Échevins;
Mme Sophie RASKIN, Présidente du CPAS;
M. Christophe THIRY, M. Léon LIEGEOIS, Mme Julie DIELS, M. Joackim LEGRAND, M. Hervé TUAUX, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : ODR - Composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Réf. Service Travaux - Environnement - CLe

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;
Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;
Vu la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) désignée par le Conseil communal le 21 novembre 2022;
Vu le renouvellement de la Commission à organiser à la suite du renouvellement du Conseil communal le 2 décembre 2024;
Vu la décision du Collège communal du 30 janvier 2025 actant :

- Les candidatures des membres-citoyens sortant suivants:

Nom	Prénom
Barkat	Zohra
Coenen	Arnaud
Fourneau	Sébastien
Gillard	Stéphanie
Jaumain	Nathalie
Laurant	Sylvie
Lecocq	Jean-François
Mottet	Brigitte
Pinson	Virginie
Stavaux	Pierre-Christophe

- Les nouvelles candidatures des citoyens suivants:

Hut	Mylène
Hérin	Luc
Burette	Annick
Lebailly	Elisabeth
Nevraumont	Marc
Denis	Laura
Denis	Bruno
Pinson	Bernard
Delsemme	Michèle
Mormont	Ivan

Vu la proposition du Collège de désigner 20 membres citoyens et de composer le "quart communal" de quatre conseillers, ce "quart communal" étant un maximum dans la composition de la CLDR;

Attendu que la CLDR précédente était composée de 24 membres;

Que la désignation de 20 citoyens et quatre conseillers permet de maintenir ce nombre de 24;

Qu'une CLDR trop nombreusement composée alourdi les réunions et dés implique les membres;

Que certains citoyens ont manifesté également leur souhait d'intégrer, notamment la CCATM;

Que la position du Conseil communal lors de la précédente composition de la CLDR était de privilégier les citoyens non encore intégrés dans d'autres commissions;

Que toutefois, tant le décret du 11 avril 2014 que le vademecum relatif à la composition de la CCATM, établissent un lien entre les deux commissions;

Que par ailleurs, au vu du nombre de candidats, l'intégration de membres de la CCATM dans la CLDR ne prive pas d'autres candidats à la CLDR, tous les candidats pouvant intégrer la CLDR;

DECIDE: A main levée et à l'unanimité

De désigner comme membres de la CLDR, hors quart communal:

CITOYENS			
	CATEGORIE	EFFECTIF	SUPPLEANT
1	Jeunesse	VIRGINIE PINSON	STEPHANIE GILLARD
2	Social	YVAN MORMONT	BERNARD PINSON
3	Aînés	BRIGITTE MOTTET	ANNICK BURETTE
4	Agriculture	MARC NEVRAUMONT	MYLENE HUT
5	Tourisme	BRUNO DENIS	ZOHRA BARKAT
6	Économie	NATHALIE JAUMAIN	LAURA DENIS
7	Vie associative- sport	FOURNEAU SEBASTIEN	ARNAUD COENEN
8	Culture	LUC HERIN	MICHELE DELSEMME
9	Environnement-énergie	PIERRE-CHRISTOPHE STAVAUX	JEAN-FRANÇOIS LECOCCQ
10	Patrimoine-aménagement du territoire-mobilité	SYLVIE LAURANT	ELISABETH LEBAILLY

De désigner comme quart communal:

(3 Com'Vous et 1 Unis Vers Saint-Ode)

Effectif	Suppléant
Pierre PIRARD (CV)	Pierre-Yves FAYS (CV)
Sophie RASKIN (CV)	Joackim LEGRAND (UVSO)

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC

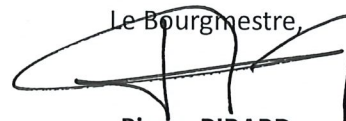
Par le Conseil,

Le Conseiller - Président,
(s) Thierry LEFEVRE

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC


Le Bourgmestre,
Pierre PIRARD



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du mardi 10 février 2026
Administration communale

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Annick Burette, Arnaud Coenen, Bruno Denis, Laura Denis, Michèle Delsemme, Pierre-Yves Fays, Mylène Hut, Nathalie Jaumain, Sylvie Laurant, Elisabeth Lebailly, Jean-François Lecocq, Ivan Mormont, Bernard Pinson, Raskin Sophie ;
- Fondation rurale de Wallonie : Catherine Servotte et Séverine Schonne.

EXCUSÉS : Virginie Pinson, Pierre-Christophe Stavaux, Marc Nevrumont, Brigitte Mottet, Stéphanie Gillard (démission), Luc Héryn, Pierre Pirard.

Démission : Stéphanie Gillard ne souhaite plus faire partie de la CLDR. Il s'agira de la remplacer prochainement.

En l'absence du Président de la CLDR à qui les membres souhaitent un prompt rétablissement, Pierre-Yves FAYS accueille les participants. Il se réjouit des points à l'ordre du jour de cette séance puisqu'on entre maintenant réellement dans la phase de concrétisation des projets.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte-rendu de la réunion du 15/12/25 est approuvé à l'unanimité.

Une membre de la CLDR en profite pour souligner la qualité des rapports rédigés par la FRW qui permettent de suivre le fil des réunions sans y avoir assisté. Merci 😊

2) RAPPORT ANNUEL 2025

Toute commune qui bénéficie de subsides du Développement rural est légalement tenue de rédiger annuellement un rapport. La FRW présente ce rapport à l'assemblée.

➔ **La CLDR approuve et n'émet aucune remarque sur le rapport annuel qui peut donc être soumis à l'approbation d'un prochain Conseil communal.**

NB : une fois approuvé par le Conseil, le rapport complet sera disponible sur le site internet de l'ODR : www.sainte-ode-odr.info

3) SUIVI DU PCDR

a) Etat d'avancement des projets :

- **ACQUISITION ET CRÉATION DE LOGEMENTS À AMBERLOUP :**

Pour rappel, la demande de convention pour l'acquisition et l'aménagement de logements dans l'ancienne gendarmerie d'Amberloup a été acceptée par le Gouvernement wallon en date du 11 décembre 2025 pour un montant de 320.000 euros. A ce stade, la commune attend l'Arrêté du

Gouvernement afin de pouvoir prendre rdv chez le notaire et passer les actes d'achat. A cet égard, la directrice générale a déjà relancé deux fois l'Administration du Développement rural.

- **PARCOURS LUDIQUE**

Dans le lot des conventions signées en décembre 2025 par le Gouvernement wallon, ne figurait pas celle du parcours ludique... c'est plutôt l'achat de l'ancienne gendarmerie qui a été privilégié vu l'urgence de rendre réponse au propriétaire-vendeur et l'impact sur la stratégie du PCDR. La commune devra attendre la prochaine session d'analyse des demandes de conventions par la Ministre (1er avril) pour que le projet de circuit ludique soit à nouveau examiné.

Entretiens, le PNDO avance sur son projet (indépendant de celui du PCDR) de circuit sur la vallée de Sainte-Ode et son passé sidérurgique : une dessinatrice est déjà à l'œuvre pour illustrer les activités de l'époque le long du parcours, le PNDO souhaitant que les aménagements débutent cette année pour se clôturer en 2027. Par ailleurs, comme annoncé à la dernière réunion, un point de vue ne pourra pas être aménagé sur la colline, au-dessus de la Bonne-Dame, vu que la propriétaire s'est rétractée.

La FRW demande donc à la CLDR si d'autres points de vue pourraient être intéressants à aménager sur la commune. Les participants émettent les propositions suivantes :

1. Point de vue à 360 degrés à côté d'une croix, sur un chemin en terre "du Cerroy", entre Tillet et le Laval, en direction de Gërimont ;
2. Point de vue à 360 degrés, au cimetière d'Aviscourt, sur la promenade au-dessus de Magerotte ;
3. Sur la colline du Celly, en contactant l'ASBL Sainte-Ode & Sana Belgica.
4. *NDLR : entretiens, l'équipe du PNDO a également investigué du côté du Tchession (au-dessus de la réserve naturelle d'Orti)*

➔ **La FRW transmettra les propositions de la CLDR au PNDO.**

Remarque : il n'y a aucune obligation d'avoir un point de vue. Si celui-ci n'est pas fait, c'est simplement une occasion ratée d'avoir un point de vue aménagé. Et donc une moins-value pour le territoire. En outre, le point de vue ne doit pas obligatoirement se situer sur le circuit du PNDO.

Enfin, lors de la dernière réunion, la CLDR avait émis l'idée de rénover les écluses et canaux grâce au poste "gradins" du point de vue qui tombe à l'eau mais ces travaux ne sont pas éligibles. La FRW a contacté l'AWAP : ces éléments ne figurent pas dans la liste du petit patrimoine mais par contre, les forges le sont. L'AWAP pourrait donc, par extension, prendre en compte les canaux d'alimentation de ces forges et les appareils les équipant comme les vannes par exemple. A noter que le subside « petit patrimoine » couvre les travaux à concurrence de 75% avec un maximum de 10.000 euros. ➔ **La FRW en a informé le PNDO, chargé d'effectuer le suivi.**

Réaction : ne pourrions-nous pas envisager un chantier participatif pour le nettoyage des canaux ?

➔ **La FRW transmet la proposition au PNDO.**

- **ESPACES DE CONVIVIALITÉ DANS 4 VILLAGES** (Gërimont, Hubermont, Tonny et Magerotte)

Le projet consiste à aménager quatre espaces de loisirs dans quatre villages du territoire communal à savoir Gërimont, Magerotte, Rechrival et Tonny avec espaces de détente, de jeu et d'échanges, plantations... afin de favoriser les liens intergénérationnels. La commune a reçu une

offre, remise par l'entreprise TVB. NB : les plantations ne figurent pas dans les plans de TVB car seront financées par une autre enveloppe que le Développement rural.

Les participants découvrent avec enthousiasme les avant-projets et suggèrent les améliorations suivantes :

Général (pour les 4 espaces) :

- Prévoir des cheminements et des éléments au sol (écorces?) et de réception au pied de chaque agrès, afin d'éviter la boue et un boycott des lieux s'ils ne sont pas praticables ;
- Ajouter des poubelles (si possible près de l'entrée de l'aire) et bancs lorsque possible ;
- Anticiper et tenir compte de l'entretien ultérieur (à charge de la commune... via jobs d'étudiant l'été ?, gazon artificiel par endroits ? gestion différenciée ?) ;
- Se renseigner sur le prix des boutons-poussoir (eau potable) là où c'est nécessaire (promenades) et voir le ratio coût-bénéfice – *Hubermont semble l'espace le plus approprié en lien avec les circuits de promenade* ;
- Se renseigner sur le coût de rangements sécurisés (genre casiers connectés mais accessibles aussi aux plus jeunes) pour le matériel de jeux (raquettes, pétanque...) – ceci dit, les utilisateurs peuvent aussi venir avec leur propre matériel ;
- Ne pas prévoir d'éclairage (éviter l'utilisation nocturne avec nuisances sonores, déchets, perturbation de la biodiversité...);
- Assurer la sécurisation des accès aux aires (par des plantations ou barrières à poignées adaptées par exemple ou encore en déplaçant l'entrée par une route moins fréquentée) ;
- Au vu du budget consacré, veiller à l'esthétisme des aménagements et lorsque possible, à l'inclusivité (pour autant qu'on aille au bout de la démarche). *NDLR : le GAL Nov'Ardenne pourrait réfléchir à financer un aménagement pour utilisateurs à besoins spécifiques à Tonny dans le cadre du projet touristique européen Interreg : on creuse la piste !*
- Combien de temps est-ce que TVB garantit les agrès ?
- Il n'y aura pas de toilettes prévues.

1/ Gérumont (8 ares)

- Placer les jeux pour les plus petits à proximité des bancs (ou l'inverse 😊)
- Voir s'il faut aménager les berges du petit ruisseau et si oui, est-ce prévu dans le coût ?
- Envisager une mare didactique (attention niveau sécurité)

2/ Tonny (11,2 ares)

- NB : les autres utilisateurs du site ont été consultés pour les aménagements ;
- C'est un site qui risque d'être fort fréquenté : ajouter des tables de pique-nique ?
- Il faudra organiser la gestion des grilles du barbecue ;
- Un jeu de dame sera peut-être plus approprié qu'un jeu d'échec s'il faut remplacer des pièces
- Pourquoi ne pas créer du rangement dans l'amphithéâtre ? Pour y stocker le matériel de jeux (pétanque, craies, jeu de dame, quilles, molky...)

3/ Hubermont (2,3 ares)

- Pourquoi ne pas déplacer l'entrée de l'aire de jeux à la rue de Loupville et quitte à faire, en utilisant la pointe du terrain pour placer un agrès à la place de l'entrée actuelle ? Si pas possible, l'entrée actuelle se trouve quand même dans une zone 30.
- Est-ce qu'on pourrait ajouter un agrès pour les plus petits, comme un élément sur ressort par exemple

- Cet espace se trouve sur un tracé de promenades, ajouter une table de pique-nique et peut-être un point d'eau (à voir en fonction du prix et proximité du cimetière équipé d'un accès eau) ?

4/ Magerotte (16,1 ares)

- Certains membres estiment que le module pyramidal central semble démesuré par sa taille mais aussi sans doute au niveau du prix par rapport aux équipements des autres villages. D'autres membres ne sont pas du même avis et trouvent justement que c'est attractif et que ça sort du lot : de quoi faire plaisir aux enfants de tous les villages qui pourront utiliser l'ensemble des aires de convivialité. De plus, c'est un bel atout supplémentaire pour la nouvelle maison de village.
- Prévoir 2 accès pour favoriser le partage de l'aire de convivialité : un accès direct vers la salle et un à rue. En effet, l'espace devra rester accessible même en cas d'utilisation de la maison de village ; il ne pourra pas être privatisé.
- Prévoir un banc à double assise ou positionner les existants de l'autre côté de la piste de pétanque pour avoir une vue sur tout l'espace.

→ La CLDR **approuve l'avant-projet** moyennant la prise en compte des remarques ci-dessus, lesquelles seront transmises à l'auteur de projet.

b) Organisation de l'action d'accueil des nouveaux arrivants :

Sur base de l'exercice créatif réalisé lors de la dernière réunion, la FRW fait une proposition de déroulement de l'événement d'accueil programmé au 2 juillet 2026 (*heure à définir*).

Voici ce qui est convenu après débat :

1. Accueil « protocolaire » à Orti – discours officiel
2. Départ groupé vers le marché et en particulier vers un stand de la CLDR où les nouveaux venus reçoivent leur welcome pack et peuvent se procurer différents mémos sur la vie communale, les références des « druides » par village, ...
3. Moment convivial sur le marché

La FRW rappelle que ce projet sera mis en œuvre par la CLDR (avec le soutien de la FRW) et que donc il est impératif que certains membres soient disponibles et d'accord de s'engager dans la préparation ainsi que le jour j 😊

→ **Il est convenu d'organiser un groupe de travail avec les personnes intéressées par la préparation concrète de l'accueil des nouveaux. La FRW recontactera les personnes intéressées (= Laura, Elisabeth, Michèle, Zohra et Nathalie).**

4) DIVERS

- Appel à projets « Vis mon village » :

La Fondation Roi Baudouin relance son appel à projets "Vis mon village !" au travers duquel elle souhaite soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village (5000€ maximum). Cet appel vise à améliorer la qualité de vie dans le village et à renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés. Les projets sont à soumettre jusqu'au

15/04/2026. → **Les agents de développement de la FRW sont disponibles au besoin pour relire vos projets et vous conseiller.** Plus d'infos : <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-2026>

- **Le CRO (contrat de rivière Ourthe)** lance un appel à bénévoles pour renforcer son réseau de « River Stewards ». Les River Stewards sont des bénévoles formés, présents sur le terrain pour sensibiliser les usagers au respect de la rivière et de ses abords, et signaler les situations problématiques. Ils interviennent dans une logique de dialogue et de prévention, sans mission de contrôle ni de verbalisation. Si vous aimez la nature, les rivières et le contact humain, ce rôle est pour vous ! **Plus d'infos sur www.cr-ourthe.be** et formulaire d'inscription : <https://forms.gle/MQUNAHxuexYoYtjC7>
- **Le Parc Naturel des Deux Ourthes vous invite à des soirées « remue-méninges »**, une collecte d'idées variées pour imaginer, sous forme de jeu de société, le parc naturel dans 10 ans et alimenter leur nouveau plan stratégique. Pour Sainte-Ode, rendez-vous le **26 mars à 19h30 à la Ferme du Menil**. D'autres dates sont prévues dans les 5 autres communes : voir <https://pndo.be/fr/actualites/>.
- Sylvie Laurant, membre de CLDR, souhaite parler du **problème des wateringues** qu'elle rencontre sur sa propriété. En effet, son terrain s'est retrouvé inondé à plusieurs endroits et en creusant, elle a découvert des tuyaux en grès bouchés, juxtaposés, non entretenus qui provoquent les inondations. En réalité, ces tuyaux ont été placés il y a des dizaines d'années pour rendre les terres cultivables en évacuant l'eau qui percole dans la terre vers les ruisseaux. Depuis, les machines agricoles ont évolué dans leur gabarit (les tracteurs et remorques de 15 tonnes écrasent les tuyaux, les terres d'affaissent), les anciens habitants du village se font rares ; plus personne n'est au courant ... et personne ne veut en assumer la charge.

Au niveau du droit, les wateringues sont des « administrations publiques instituées en vue de la réalisation et du maintien, dans les limites de leur circonscription territoriale, d'un régime des eaux favorable à l'agriculture au sens de l'article 1er du Code wallon de l'agriculture, ainsi que pour la défense des terres contre les inondations ». (*Moniteur belge, 2018, Titre VI, Chap. 1er, Art. D.55.*)

→ **La commune est consciente du problème et le service urbanisme étudie la question.** Sophie Raskin a justement assisté à une réunion récemment avec la Province, la Région et le Contrat Rivière Ourthe notamment. Mais tout le monde se renvoie la balle et personne ne veut prendre la responsabilité de ces wateringues. Or, le territoire de Sainte-Ode est truffé de tuyaux en sous-sol, la Wateringue de Lavacherie est dissoute et la dernière qui existe encore en Province de Luxembourg est celle de Morhet. Sylvie Laurant a questionné son assurance pour voir qui, juridiquement, est responsable ; elle tiendra la commune informée. La FRW se renseignera pour savoir comment c'est géré dans d'autres communes. Affaire à suivre 😊

→ **Si vous souhaitez recevoir la présentation power-point de Sylvie, n'hésitez pas à la lui demander.**

Merci à toutes et tous de votre participation !

*Pour la Fondation rurale de Wallonie,
Catherine SERVOTTE et Séverine SCHONNE*